

# Toponymie, patronymie, autochtonie

Conditions historiques  
de la territorialité au Mali

**Lassana Traoré**  
Socio-linguiste

Les ordres de la territorialité et du pouvoir, auxquels s'affronte le processus de décentralisation, peuvent être éclairés par la toponymie, indicatrice de l'histoire du peuplement, ainsi que de la vie sociale, politique et économique. On se référera ici à l'espace actuellement couvert par les communes du Mandé, de Sanankoroba, et de Kaniogo.

## Les modes de localisation toponymique

*Les toponymes, repères d'orientation  
dans l'espace*

Certains emplacements étaient des repères avant qu'on ne s'y regroupe en villages, repères destinés à s'orienter dans la forêt primordiale que les Malinké appellent *birisa* : mélange confus d'arbres, d'herbes et de lianes, cours d'eau, montagnes, etc. Cela explique certains toponymes villageois. Sanankoroba, par exemple, est une

expansion d'un nom de végétal nommé en bambara *sanan* et dont le nom latin est *Daniela oliveri* ; il signifie « sous le *Daniela oliveri* » (*koro*, morphème locatif, signifie *sous* et *ba* est un qualifiant dont le sens est *grand*). Dalakana, autre toponyme villageois, a une valeur énonciative et se traduit par *au bord du lac* (*dala* : lac ; *kan* : *au bord* et *na*, morphème à valeur de post position).

### *Les toponymes, repères des sites déplacés*

Les toponymes sont également indicateurs des grands déplacements des populations. On remarque par exemple dans l'aire culturelle malinké un curieux dédoublement des toponymes villageois. La structure morphologique de ces toponymes est la suivante : nom du site + *kôdô* (« ancien ») = nom du premier site ou site ancien et nom du site + *kuda* (« nouveau ») = nom du second site ou nouveau site. C'est généralement que le premier site s'est d'abord dépeuplé de ses habitants suite à la guerre, à la famine ou aux épidémies ; qu'une partie d'entre eux a migré vers un nouveau site auquel elle a donné le nom du premier ; puis que, les troubles terminés, le premier site a été réoccupé, par l'ancienne population ou par une nouvelle. On marque donc la différence entre les deux sites par l'adjonction des morphèmes évoqués. Mais tous les toponymes villageois n'obéissent pas à ce schéma, comme en témoignent les deux villages nommés Samaya situés respectivement sur la rive droite et gauche du fleuve Niger. Cela s'explique par le traité de Kignèbakura qui fut signé vers 1887 par Samory Touré et l'armée française, cette dernière ayant sécurisé la rive gauche en l'interdisant à Samory. C'est dans ces circonstances que la population de Samaya, pour être à l'abri, traversa le fleuve Niger pour créer le site actuel situé à 15 km de Bamako.

### *Toponymie et humanisation de l'espace*

Celui qui crée un site se l'approprie du coup ; lorsque le créateur s'identifie au site, il en devient un référent et le lieu est repéré à partir de son nom. Dans la commune de Kaniogo par exemple, le toponyme villageois Salamalé serait la fusion de deux noms cor-

respondant respectivement au nom d'un djinh (Sala) et d'un être humain (Malé) qui seraient les deux créateurs du village de Salamalé. Dans la commune de Sanankoroba, le village de Zugumè a pris le nom de son fondateur, Tugumè Jara, *Tugumè* s'étant arbitrairement transformé en *Zugumè* à l'occasion d'un recensement administratif colonial.

## Toponymes et patronymes, reflets d'organisations sociales et politiques

Chaque collectivité territoriale constitue un noyau sociologique reconnaissable par l'identité patronymique, historique, une tradition de vie commune et un ancêtre éponyme commun : ce sont le Kaniogo dans le cercle de Kangaba, le Balawulena dans la commune du Mandé, et le Solon dans la commune de Sanankoroba. Il s'agissait, avant la pénétration coloniale, de territoires lignagers appelés *kafo*, et constituant des ensembles de villages liés par la parenté et des rapports politiques fondés sur le secours mutuel en cas de danger. Les villages appartenant au même *kafo* avaient des aires communes de pêche, de chasse, d'agriculture et de cueillette de fruits sauvages. À chaque *kafo* correspondait un patronyme dominant se référant à des héros (souvent guerriers) qui sont l'objet de vénération et sont des exemples à imiter : les Traoré à Kaniogo, les Kéita à Badugu et à Balawulena, et enfin les Dumbia au Solon.

Mais si le patronyme est un critère de classification ethnique ou de lignage, on repère des exceptions à cette règle : dans la commune de Sanankoroba, même les villages reconnus comme abritant les Bambara (ou parlant la langue bambara) sont peuplés de patronymes malinké comme Dumbia et Koné. C'est que cette zone abritait jadis plusieurs *kafo* qui n'avaient pas la même puissance guerrière que le *kafo* Dumbia de Solon. Ces petits *kafo* vassalisés par Solon, suite à une migration de leurs populations durent par la suite renoncer

à leur identité patronymique au profit de celle des Dumbia afin de bénéficier d'une meilleure protection.

### *Espace, valeurs sociales et autochtonie*

Le statut d'un homme dépend de l'ordre d'occupation de l'espace : dans tous les villages du Mandé, la chefferie est dévolue aux seuls descendants de ceux qui, les premiers, ont occupé la terre ou l'ont conquise par une action guerrière. La différence entre un nouveau venu et un ancien occupant d'un site est exprimée dans des termes se rapportant à l'espace : on parlera volontiers de *Kaabajinkônômôkôyi* pour désigner les populations vivant à l'intérieur de l'ancien site de Kangaba jadis balisé par les murs de fortification *jin*. À l'opposé, on parlera de *Kaabajinkôfêmôkôyi* pour désigner celles qui vivent en dehors du mur de fortification. En effet, anciennement, la plupart des villages du Mandé étaient entourés d'enceintes de murs appelées en malinké *jin* pour parer à d'éventuelles invasions guerrières. Les expressions *jinkônô* (« à l'intérieur du mur de fortification ») et *jinkôfê* (« derrière le mur de fortification ») peuvent donc désigner respectivement l'ancien et le nouveau site d'un village ayant connu ces murs de fortification, mais par extension elles désignent respectivement les autochtones et les allochtones.

De même, à Kursalé, un village de la commune du Mandé, on dit *Kursaléjinkônômôkôyi*, *Kursaléjinkôfêmôkôyi* pour désigner respectivement les populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur du mur de fortification.

Les populations vivant sur l'ancien site villageois appelées *jinkônômôkôyi* pouvaient bénéficier du statut de *dukuren* ou *dukuden* (enfants du village) par opposition à celles vivant en dehors de l'ancien site appelées *jinkôfêmôkôyi*, considérées pour la plupart comme des nouveaux venus. L'étranger est désigné en malinké par le terme de *lolan* ou *lutan* qui signifie « sans maison ». Le mot *dukuren* est un terme valorisant par rapport au terme *lolan* qui a une connotation péjorative ; par extension, il peut désigner un homme d'origine servile. Au Mandé, la sédentarité qui s'assimile à l'autochtonie est une marque de noblesse. Par contre, celui qui quitte son milieu d'origine perd une partie de sa valeur. Un vocabulaire

très développé discrimine les autochtones et les allochtones. Les premiers sont désignés par les termes suivants : *dukuren* (enfants du village), *sikibakafôlôyi* (les premiers occupants), *jatiki* (hôte), *dukututèkèbakayi* (les défricheurs du site du village), *nabakafôlôyi* (les premiers venus) et opposés aux *lolan* ou *lutan* (ceux qui n'ont pas de maison), *nabakakudayi* (les nouveaux venus), *sikinfe* (habitant avec moi), *bolokônômôkôyi* (les hommes de mains, une autre appellation de l'esclave).

## Traditions, pouvoirs et instrumentalisations

Si au Mandé ces considérations spatio-temporelles comptent beaucoup dans l'exercice du pouvoir, il ne faut pas oublier que l'administration coloniale a codifié l'ensemble pour ses propres besoins. Citons-en quelques exemples :

- le chef est pris dans la famille qui, la première, a occupé le territoire du *kafo* sauf dans le cas où ce commandement aurait été enlevé par droit de conquête à cette famille ;
- le chef est pris parmi les plus âgés de la génération des pères ;
- nul ne peut prétendre à être chef s'il n'est pas de la famille des premiers occupants ;
- un enfant naturel ne peut être chef.

Mais l'administration coloniale ne s'est pas servie que des anciennes règles, elle a également instrumentalisé les anciennes structures du pouvoir traditionnel pour mener à bien sa politique de domination. Les *kafo* subirent d'importantes modifications et prirent le nom de canton. Les cantons étaient sous l'autorité de la subdivision. Entre 1909 et 1957, la subdivision de Bamako à laquelle appartenaient les communes que nous avons étudiées comptait plus de 20 cantons. Les chefs de cantons étaient, après consultation de la commission cantonale, nommés par le gouverneur sur proposition motivée du commandant. Le canton était l'instance supérieure qui coiffait

toutes les autres structures du pouvoir traditionnel. Les ordres du pouvoir colonial étaient distillés à partir des cantons qui les répétaient sur les autres structures dont la plus petite était le *gwa* ou foyer qui correspond à l'espace occupé par un ménage qui peut être composé d'un homme avec sa ou ses femme(s) et ses enfants. Dans une concession appelée *lu*, il y a plusieurs *gwa*. Un ensemble de *lu* regroupées suivant des affinités d'alliance, de parenté ou d'amitié forme le *duku* (village).

Les structures ci-dessus citées formaient un réseau de « chefferies emboîtées » dirigées chacune par une instance. Pour connaître l'identité de l'instance dirigeante, il suffit d'ajouter au regard de l'instance le morphème *tiki* qui a une connotation de pouvoir au Mandé ; ainsi, on obtiendra respectivement *gwatiki*, *lutiki*, *kabilatiki*, *dukutiki*, *kafotiki* ou *jamanatiki* (chef de canton).

Après le départ de l'administration coloniale, les cantons furent transformés en arrondissements. Dans le cadre de la décentralisation, les arrondissements ont été supprimés et le territoire a été découpé en communes.

L'espace, à travers les toponymes, apparaît ainsi comme un moyen précieux d'étudier l'histoire du peuplement des milieux de tradition orale, et de repérer les différentes étapes de l'implantation humaine. Les toponymes témoignent des premiers repérages de la nature sauvage, de l'appropriation et de l'humanisation progressives des sites, de l'organisation, de la hiérarchisation et des affrontements des groupes humains qui se diversifient. C'est pourquoi le rapport à l'espace, *via* le rapport à l'autochtonie, a constitué un paradigme majeur dans les contradictions qu'a rencontrées le processus de décentralisation.

Traoré L. (2006)

Toponymie, patronymie, autochtonie : conditions historiques de la territorialité au Mali

In : Fay Claude (ed.), Koné Y.F. (ed.), Quiminal C. (ed.)  
Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français. Paris (FRA) ; Bamako : IRD ; ISH, 97-102

(Colloques et Séminaires). Pouvoirs et Décentralisations en Afrique et en Europe : Colloque International, Bamako (MLI), 2002/11/11-13. ISBN 2-7099-1607-X